

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DFPE 387 Création d'un comité de suivi pluraliste du programme de création des 5000 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose de créer un comité de suivi pluraliste du programme de création des 5000 places d'accueil collectif de la petite enfance à Paris,

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Il est créé le comité de suivi pluraliste du programme de création des 5000 places d'accueil collectif de la petite enfance à Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO